

L'Année internationale de la famille

Bilan provisoire et pistes de travail

Denis PERREAULT

Union internationale des organismes familiaux

Il me fait plaisir au nom de l'Union internationale des organismes familiaux de dresser avec vous un rapide bilan de l'Année internationale de la famille et de partager quelques intuitions qui pourraient faire l'objet de recherches, de débats et de réflexions. Mais avant, permettez-moi de rappeler rapidement pour ceux qui ne connaissent pas l'UIOF son rôle et son leadership.

L'Union internationale des organismes familiaux a été créée en décembre 1947 à un moment déchirant de l'histoire de l'Humanité : la Deuxième Guerre mondiale venait de s'achever, la famille représentait l'espace irremplaçable de l'espoir, l'espace où les personnes pourraient trouver la force de reconquérir leur avenir presque perdu.

L'UIOF a donc été créée pour que plus jamais le monde ne se déchire par la guerre. Les familles avaient assez souffert. Les femmes et les enfants ne sont-ils pas les premières victimes des combats meurtriers des hommes ? L'UIOF prendra donc le parti de réunir gouvernementaux et non-gouvernementaux. En rassemblant les représentants familiaux et les décideurs politiques, l'UIOF s'est donné les moyens de promouvoir entre eux un dialogue institutionnel permanent qui devait conduire à des décisions plus adéquates et plus cohérentes en ce qui concerne le bien-être familial.

L'UIOF avec sa structure originale mixte reste encore la seule organisation internationale du genre. Elle fait l'envie de nombreuses organisations internationales et devrait, selon le secrétaire général des Nations unies, servir de modèle pour le renouvellement des Nations unies. Le secrétaire général veut concrétiser au sein de la structure onusienne le pouvoir décisionnel des ONG internationales.

L'UIOF est représentée auprès de chaque instance internationale et régionale. Par son action internationale, l'UIOF a accédé en janvier 1989 au statut consultatif auprès des Nations unies et à la catégorie n° 1 auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). À titre de vice-président, j'ai eu l'honneur d'être nommé responsable des représentations de l'Union auprès des organisations des Nations unies.

Il est bon de rappeler que l'Union, depuis sa création, lutte pour que les droits, les intérêts matériels et moraux des familles soient reconnus et garantis à tous les niveaux et dans tous les pays. L'UIOF reflète par conviction, et ce depuis toujours, la pluralité dans ses conceptions et dans ses lignes d'action. Depuis sa création, l'Union s'est enrichie des différentes cultures de son membership. Nous comptons aujourd'hui plus de 112 pays membres dont 58 gouvernements actifs. L'UIOF a été l'initiatrice de l'Année internationale de la famille et de la proclamation du 15 mai comme Journée internationale des familles.

Durant l'Année internationale de la famille, l'UIOF a été très active à travers le monde. Elle a, dans son plan préparatoire de cette année, défini comme objectif prioritaire l'élaboration d'une Déclaration des droits de la famille. Pour rédiger et obtenir un consensus mondial sur le projet de déclaration, l'UIOF a organisé cinq grandes conférences internationales : *La politique familiale globale et les droits des familles ; au présent et à l'avenir*, à Moscou en octobre 1990 ; *Les droits sociaux des familles*, à Nicosi en septembre 1991 ; *Les droits légaux des familles*, à Varsovie en mars 1992 ; *Les droits économiques des familles*, à Curitiba, en novembre 1992 ; et finalement *Les droits culturels des familles*, au Caire en septembre 1993.

Les résultats de ces conférences et des sessions de travail ont permis la rédaction finale de la Déclaration des droits des familles qui a été déposée aux Nations unies en septembre 1994 et proclamée à Paris en décembre 1994. Le texte de la Déclaration des droits des familles de l'UIOF sert maintenant de document de référence aux Nations unies. J'ai copié de cette charte des droits avec moi pour celles et ceux qui en voudront un exemplaire. Espérons qu'elle suscitera chez vous réflexion et discussion.

En conséquence, l'UIOF a proclamé les droits fondamentaux des familles comme un prolongement nécessaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies en 1948.

Abordons maintenant le vif de notre sujet : Que retenir de l'Année internationale de la famille ?

L'Année internationale qui a été célébrée l'année dernière a trouvé une large audience dans bon nombre de pays. Il ne fait aucun doute que la prise de conscience, par les peuples et les États, du rôle, des rôles devrais-je dire, incontournables des familles pour l'évolution et la continuité de l'humanité s'est imposée au cours de cette année.

Se sont ajoutées à ces manifestations les conférences des Nations unies. Je citerai, dans ce contexte, le Sommet mondial du développement social de Kobenhavn et la 4^e Conférence mondiale sur les femmes de Beijing. À ces grands rassemblements d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, il a été clair que nous assistions à une redéfinition du cadre géopolitique et stratégique du monde.

Le village global glisse vers le repli et l'intolérance. Les extrémistes gagnent du terrain. Voilà pourquoi il est nécessaire de défendre vertement, à l'heure des célébrations du 50^e anniversaire des Nations unies, la place essentielle des organisations internationales dans la *régulation des conflits inter-étatiques et inter-régionaux de notre planète*. Ces organisations agissent comme sonnette d'alarme pour éviter que les conflits dégèrent en guerres. Il est de bon ton aujourd'hui, à l'heure de la pontification de la rationalisation, de critiquer voire même d'attaquer ces institutions internationales. Cette vision de courte vue néglige souvent volontairement de rappeler les économies financières et humaines que de tels lieux de négociation et de débat nous ménagent à chaque année. De combien de conflits armés le Conseil de sécurité nous a-t-il protégés ? La connaissance de l'autre est toujours préférable à l'isolement et à la peur.

À ces grandes conférences, faut-il le rappeler, les questions familiales n'ont joué qu'un rôle secondaire, voire même périphérique, dans les discussions et les débats, sinon pour promouvoir une évolution passiste et archaïque des rôles parentaux et des familles.

Est-il nécessaire de clamer que les familles ont beaucoup à voir avec le développement social, dans ce qu'il est convenu d'appeler le développement durable, si cher aux différents penseurs et représentants onusiens ?

Étonnant également de constater que pour la majorité des femmes présentes à Beijing les questions familiales étaient périphériques aux notions de droits de la personne, de l'individu.

Étonnant, car ne sont-elles pas encore, nous pouvons le déplorer mais nous nous devons de le constater, ne sont-elles pas encore, pour la très grande majorité d'entre elles et dans la quasi-totalité des pays, les grandes responsables du fait familial ?

Les réunions préparatoires pour la 4^e Conférence de Beijing nous avaient permis de négocier dix-huit pages du texte de Déclaration de Beijing. Dix-huit pages où il était question du rôle prépondérant des familles, de la place de celles-ci dans toute transformation sociale viable et toute promotion des droits. La Déclaration finale n'en compte plus que deux. Deux pages que nous avons dû négocier âprement en acceptant le singulier du mot. Le singulier traduit une volonté très ferme d'un nombre croissant d'États (Vatican, Iran, Chine, Japon) d'identifier un modèle familial précis, souhaitable pour ces États et surtout qui nie la pluralité et la diversité des formes de vie familiale.

Voilà pourquoi nous croyons à l'Union que, faute d'appuis significatifs de la part de nos classes politiques dirigeantes respectives, nous avons laissé filer, à Beijing, une chance extraordinaire de mettre les acquis de l'Année internationale de la famille au profit de la promotion des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. Car cet espace négocié d'égalité effective entre les deux sexes ne se joue-t-il pas en premier lieu dans la famille ?

Les manifestations de l'Année internationale de la famille et les grandes conférences mondiales sous l'égide des Nations unies nous font percevoir crûment la faiblesse des connaissances du fait familial. La recherche sur la famille est chose assez rare, quoi qu'on en dise ou pense. La famille sert surtout au discours politique.

En ce domaine comme dans tant d'autres, les connaissances progressent par chiffres, équations et quantifications. Sans nier l'importance des chiffres, bon nombre d'intervenants, et aussi de décideurs publics, souhaitent un découpage historique, sociologique et politique du fait familial comme espace des relations humaines et sociétales.

La demande en ce sens est bien réelle. Alors pourquoi si peu d'empressement à promouvoir et à pourvoir la recherche en ce domaine ? Par mauvaise conscience ? Par crainte politique, car la connaissance du fait familial n'est-elle pas révélatrice du fonctionnement d'une société, de la vigueur et de la santé de celle-ci ?

Parlons des faiblesses les plus criantes de la recherche sur la famille. Au premier chef, penchons-nous sur les ambiguïtés du concept famille, au singulier ou au pluriel. Le concept est considéré sous des angles fort divergeants, voire même contradictoires. La définition de la famille comme une communauté de vie des parents et de leurs enfants interprète le terme surtout au sens de la famille nucléaire. Cette interprétation n'est plus suffisante pour décrire les réalités contemporaines et mouvantes vécues par un nombre croissant de familles. Cette remarque vaut également pour les découpages statistiques actuels. Il y aurait lieu de réaliser un travail de déblayage ou d'inventaire des différentes interprétations du concept famille afin de donner toute la mesure de ce terme à travers le temps et l'espace.

Il existe actuellement peu de recherches sur Famille, éthique et intégrité de la personne. Quelles sont les limites de l'autorité parentale, du droit des enfants ?

Un autre projet de recherche, moins théorique celui-là, l'adoption internationale. La très grande méconnaissance de ses mécanismes, de ses impacts, de ses rôles de régulation sociale dans les pays fournisseurs, les pays demandeurs. Cette méconnaissance rend difficile les prises de position fermes et constructives de nos organisations internationales.

Également, comment ne pas revenir sur l'absence flagrante de recherches sur les responsabilités paternelles, les rôles de la paternité, sa symbolique, ses fonctions pour les enfants, la famille, les femmes et la vivacité d'une société.

Les recherches sur la corrélation entre vivacité des réseaux communautaires et familiaux, forces vives de la société civile, et sur la viabilité de la vie démocratique sont peu nombreuses. Que sait-on sur le fonctionnement dynamique des réseaux communautaires et familiaux, leur capacité de renouvellement et d'adaptation ?

Que sait-on également sur la conjugaison étroite entre la défense des droits des familles, des droits humains et des droits sociaux, de l'impact de la mondialisation de l'information, de la communication sur l'évolution des familles ? Comme l'a si justement souligné la chercheuse sociologue Louise Vandelac, d'autant que cette mondialisation et ce développement servent beaucoup plus à isoler les individus utilisateurs qu'à les regrouper ou à favoriser les échanges inter-relationnels.

Un manque que nous payons cher dans les mécanismes de négociation internationale : la conjugaison famille et religion. Ce vide permet à certains États de galvauder le politique et le religieux sous considérations familiales. Il faut obtenir plus de recherches sur les rôles et mécanismes entre le fait familial et son imbrication avec le

fait religieux, des recherches sur l'autorité mâle, la notion d'abus de pouvoir dans la famille (pensons au phénomène de l'excision du clitoris chez les jeunes filles, ici même au Canada).

La recherche sur le rôle des familles dans le processus éducatif, le rôle de l'habitat dans la condition de vie des familles, et de l'environnement.

Aussi l'absence d'instruments de valorisation et de promotion du mouvement familial, l'évolution et la transformation de ce mouvement, son rôle, son organisation. L'impact de la mobilité des forces de la main-d'œuvre sur la désorganisation familiale et surtout la brisure des réseaux familiaux. Je m'arrêterai là. Nous avons là suffisamment de matière à inspirer la curiosité.

Je terminerai par un appel aux chercheurs, aux décideurs et aux intervenants familiaux. Les besoins d'expertise et de connaissances dans les domaines que je viens de citer nous font cruellement défaut pour organiser adéquatement notre offensive face à la montée de l'intolérance, des extrémismes qui font reculer le développement de la paix dans le monde.

Merci de répondre à notre appel.